

AVIS DES SOCIETES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE UBCI

Siège social : 139 , Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du **18 mai 2006**, l'UNION BANCAIRE POUR COMMERCE ET L'INDUSTRIE publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'A.G.O. après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes approuve lesdits rapports ainsi que les bilans et Comptes de Résultats arrêtés au 31.12.2005 tels qui lui ont été présentés.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'A.G.O. approuve le rapport établi par les Commissaires aux Comptes en exécution de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'A.G.O. approuve la répartition du solde bénéficiaire du compte de Pertes et Profits qui s'élève, après reprise du report à nouveau 2004, à 7.005.586,721 dinars, selon la proposition qui lui a été soumise à savoir :

- De fixer le dividende par action de l'exercice 2005 à 0,700 DTU,
Le paiement de ce dividende totalisant la somme de.....7.000.000,000 DTU
- D'affecter à la réserve légale la somme de 351.000,000 DTU
- De prélever sur la réserve extraordinaire la somme de..... 670.000,000 DTU
- D'affecter à la réserve à régime spécial la somme de 316.709,220 DTU
- De reporter à nouveau la somme de 7.877,501 DTU

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'A.G.O. donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en fonction durant l'exercice 2005 et approuve l'allocation au Conseil d'Administration de la somme de 254.000 DTU au titre des jetons de présence.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de M. Jacques DESPONTS.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de M. Béchir TAMARZISTE.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution :

L'A.G.O. renouvelle pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008, le mandat d'Administrateur de M. Saâd HAJ KHALIFA.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution :

L'A.G.O. entérine la nomination pour une durée de trois ans du Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS. et du ECC MAZARS en tant que Commissaire aux comptes en remplacement du Cabinet AMC Ernst & Young, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires sur la période de 3 ans à venir dans la limite de 70 millions de dinars, et donne pouvoir au Conseil d'Administration d'en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution :

L'A.G.O. confère tous pouvoirs aux porteurs des copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

La présente résolution est adoptée à l'unanimité.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

(En Milliers de Dinars Tunisiens)

		31/12/2005	31/12/2004
ACTIF			
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	23 822	22 945
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	166 001	104 639
Créances sur la clientèle	3	885 119	802 132
Portefeuille-titre commercial	4	16 708	47 786
Portefeuille d'investissement	5	61 135	58 439
Valeurs immobilisées	6	32 878	30 391
Autres actifs	7	26 491	24 956
TOTAL ACTIF		1 212 154	1 091 288
PASSIF			
Banque Centrale et CCP		0	
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	73 711	94 051
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	863 250	711 933
Emprunts et Ressources spéciales	10	85 023	96 658
Autres passifs	11	48 141	46 588
TOTAL PASSIF		1 070 125	949 230
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50 000	50 000
Réserves		91 982	91 984
Autres capitaux propres		39	72
résultats reportés		8	2
Résultat de l'exercice			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	142 029	142 058
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 212 154	1 091 288

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

(En Milliers de Dinars Tunisiens)

LIBELLES	CAPITAUX PROPRES		
	AVANT REPARTITION AU 31/12/2005	REPARTITION	CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2005
CAPITAL	50 000		50 000
RESERVE LEGALE	4 010	351	4 361
RESERVE A REGIME SPECIAL	534	230	764
RESERVE EXTRAORDINAIRE	85 296	-583	84 713
RESERVE DE REEVALUATION DES IMMOBILISATIONS	894	0	894
PRIME D'EMISSION	1 250		1 250
REPORT A NOUVEAU	2	6	8
SUBVENTION D' INVESTISSEMENT (*)	39	0	39
BENEFICE DE L'EXERCICE	7 004	-7 004	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	149 029	-7 000	142 029

(*) Cette rubrique a subi une résorption de l'ordre de 33 md comptabilisée au résultat de l'exercice 2005